

**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 juin 2008  
(OR. en)**

**11018/08**

**CONCL 2**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

de la: présidence

aux: délégations

---

Objet: **CONSEIL EUROPÉEN DE BRUXELLES  
19 ET 20 JUIN 2008**

**CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE**

---

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions de la présidence du Conseil européen de Bruxelles (19 et 20 juin 2008).

---

64. L'UE est résolue à apporter une réponse collective efficace aux nouvelles difficultés auxquelles se heurte le développement, notamment du fait du changement climatique et du prix élevé des denrées alimentaires. En ce qui concerne le changement climatique, l'UE est déterminée à aider, s'il y a lieu, les pays en développement, en particulier les pays en développement pauvres qui sont les plus vulnérables au changement climatique, à progresser vers une croissance économique durable et à s'adapter au changement climatique, conformément à l'accord dégagé à Bali concernant le lancement de négociations visant à parvenir à un accord mondial sur le changement climatique à Copenhague en 2009. Elle s'emploiera à ce que soit réellement mise en œuvre l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique conclue en 2007 et étudiera les moyens de mobiliser de nouvelles ressources financières pour lutter contre le changement climatique et ses effets négatifs. Dans cette optique, l'UE mènera ses travaux en s'appuyant, entre autres, sur la proposition de la Commission concernant un mécanisme international destiné à financer le changement climatique.

***Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée***

65. La région méditerranéenne est d'une importance stratégique vitale pour l'Union européenne, tant sur le plan politique que sur le plan économique et social. Le processus de Barcelone, qui constitue l'instrument central des relations euro-méditerranéennes depuis 1995, a permis de promouvoir énergiquement les relations multilatérales et bilatérales. Le "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée", qui se fonde sur les précédents succès et les renforce, insufflera une nouvelle dynamique dans les relations que l'Union entretient avec les pays méditerranéens et viendra compléter les relations bilatérales existantes, qui se poursuivront dans leur cadre d'action actuel.
66. Le Conseil européen se félicite de la communication de la Commission en date du 20 mai 2008 et plus particulièrement de la proposition visant à développer la dimension politique et institutionnelle des relations entre l'UE et ses partenaires méditerranéens en leur conférant un nouvel élan politique, notamment par la tenue de sommets bisannuels, et de celle visant à renforcer la maîtrise commune du partenariat par la création d'une coprésidence, dans le plein respect des dispositions pertinentes des traités.
67. Sur cette base, l'UE mènera les consultations nécessaires avec l'ensemble des partenaires euro-méditerranéens en vue de l'élaboration d'une déclaration commune et de son adoption lors du sommet de Paris pour la Méditerranée, le 13 juillet 2008.